

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### ■ LA CSSF TIRE UN PREMIER BILAN DE L'ANNEE 2005

Lors de la traditionnelle fête de fin d'année qui réunissait l'ensemble du personnel de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF), le directeur général M. Jean-Nicolas SCHAUS a tiré les premiers enseignements d'une année qui a permis au secteur financier de renouer avec la croissance, ceci valant en particulier pour l'industrie des fonds d'investissement.

Après plusieurs années de stagnation, voire de recul, l'année 2005 marque pour le secteur bancaire une nette reprise du volume d'activités, des résultats et finalement de l'emploi.

Poussées par la bonne conjoncture boursière et le développement de l'industrie des OPC, les banques vont clôturer l'année avec une hausse prononcée des résultats. L'emploi de son côté va connaître, sur base des chiffres de septembre 2005, une légère augmentation d'environ 2%.

Le nombre de banques va probablement s'établir à 154 au 31 décembre 2005, en diminution nette de huit entités par rapport à la fin de l'année passée. La tendance à la baisse, tributaire notamment des mouvements de fusion, s'est donc poursuivie au même rythme que les années précédentes. Toutefois, une certaine stabilisation du nombre de banques est prévisible. Ainsi, quatre banques sont déjà venues s'ajouter au tableau officiel en cours de l'année 2005, trois banques ont récemment obtenu un agrément et commenceront leurs activités en 2006 et deux dossiers sont encore en instruction. Ces nouvelles constitutions prouvent que la place financière du Luxembourg garde une attractivité.

Bénéficiant de la remontée des principaux marchés boursiers ainsi que de l'afflux de nouveaux capitaux, témoignage de la confiance des investisseurs dans les marchés, le patrimoine global des organismes de placement collectif a connu une croissance exceptionnelle en affichant une augmentation de plus de 30% par rapport à 2004, année qui était déjà marquée par une forte reprise des volumes. Avec un investissement net en capital avoisinant les 200 milliards d'euros, l'industrie des fonds luxembourgeois a consolidé son rôle dominant au niveau européen. Le nombre d'organismes de placement collectif dépasse les 2.000 unités en fin d'année.

Le nombre de sociétés de gestion agréées conformément au chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 transposant en droit national la troisième directive européenne sur les organismes de placement en valeurs mobilières (OPCVM) devrait atteindre une soixantaine d'unités au 31 décembre 2005 par rapport à 26 unités en fin d'année 2004.

La loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) a suscité un vif intérêt auprès des acteurs financiers ce qui s'est traduit par l'agrément de 28 SICAR depuis janvier 2005. Le nombre des SICAR agréées devrait atteindre 40 unités en fin d'année, par rapport à trois à la fin 2004. Une quarantaine de dossiers sont encore en cours d'instruction.

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

---

Dans le secteur des autres professionnels du secteur financier (PSF), le nombre des entreprises soumises à la surveillance de la CSSF devrait passer de 166 unités au 31 décembre 2004 à 188 unités à la fin de l'année en cours, soit 35 nouvelles unités agréées et 13 abandons de statut de PSF. L'essor au niveau du nombre des PSF est essentiellement dû à l'agrément de nouvelles catégories de PSF suite à l'entrée en vigueur de la loi du 2 août 2003. Etant donné les développements dans le domaine du traitement de l'information et de l'« outsourcing », le statut d'opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier a suscité le plus d'intérêt avec 13 nouvelles entités agréées en 2005. Parmi les abandons de statut, il y a lieu de signaler que quatre entités se sont transformées en sociétés de gestion et une entité en établissement de crédit.

D'un point de vue interne à la CSSF, le directeur général a souligné le recrutement important de 17 agents qui a eu lieu en 2005 pour ajuster les effectifs de la CSSF aux besoins résultant de l'introduction de nouvelles exigences prudentielles, dont le Nouvel Accord de Bâle et les normes comptables IAS, de l'entrée en vigueur de la loi du 10 juillet 2005 relative aux prospectus pour valeurs mobilières ainsi que de l'importance accrue de la coopération multilatérale entre autorités de surveillance face à la consolidation bancaire mondiale. La CSSF compte à ce jour 228 agents. Des recrutements supplémentaires sont en cours, notamment pour pourvoir aux missions confiées à la CSSF dans le cadre de loi relative aux prospectus pour valeurs mobilières et pour faire face à l'augmentation des volumes et à la complexité croissante des produits dans l'industrie des organismes de placement collectif et des SICAR.

La direction de la CSSF est confiante que la CSSF relèvera les défis qui se poseront à elle dans un environnement financier en constante évolution et poursuivra un dialogue ouvert et constructif avec les acteurs financiers dans l'intérêt du développement de la place.

Luxembourg, le 15 décembre 2005

